

ACTIVITÉS DE LOISIRS – ANNÉE 2023 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} janvier 31 décembre 2023

Finalité :

- Aide financière destinée aux enfants de 6 à 16 ans pour encourager la participation des enfants aux activités de loisirs, sportives, culturelles, etc....

Important :

- Cette aide ne concerne pas les prestations fournies par la commune, tel que les activités vacances.

Montant de l'aide :

- Le calcul de l'aide se fera sur la base de 70 % du montant de la facture, puis sur la base du quotient familial, comme suit :
 - Quotient Familial inférieur ou égal à 280 : 75 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 281 et 620 : 50 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 621 et 1 000 : 25 € **maximum** par enfant et par an.

Conditions :

- Avoir sa résidence principale sur la commune,
- Être âgé de 6 à 16 ans.

Justificatifs (pièces à joindre) :

- Facture·s année 2023 ou année scolaire 2022-2023 non déjà présentée·s.
- Justificatif de résidence principale (dernier avis d'imposition sur la taxe foncière)
- Pièce d'identité de l'enfant et Livret de famille
- Attestation CAF pour le quotient familial
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : _____

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Je soussigné·e _____ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte-Saint-Martin, le _____

Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier